



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM
À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 2 juin 2020, à 19 h 30. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS

DM-20-02 - Dérogation mineure visant l'implantation d'un garage de 25 pieds par 36 pieds en cour avant latérale de la propriété, ce qui déroge à l'article 92 du règlement de zonage # 382-19 qui indique que les garages détachés sont autorisés en cours latérale et arrière seulement. Le garage sera implanté à 7 mètres de la ligne avant de la propriété.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

3397, rue Principale, Dunham

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

FAIT À DUNHAM, CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE MAI 2020.

Pierre Loiselle, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Dunham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité ; j'ai également fait publier cet avis dans le journal Le Guide, édition du 13 mai 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de mai 2020.

Pierre Loiselle, greffier